

DOSSIER DE PRESSE

AVRIL 2016



Sous l'égide de la
FONDATION DE
FRANCE

du système de **SANTÉ**

FONDATION DES USAGERS DU SYSTÈME DE SANTÉ
siège administratif
106 rue d'Amsterdam - 75009 Paris
contact@fondationdesusagers.fr

CONTACT PRESSE :

Bridge Communication

Francis Temman - M. 06 50 92 21 56

francis.temman@bridge-communication.com

SOMMAIRE

- 01 | La charte de la Fondation : mission et principes généraux**
 - 02 | La Fondation : organisation**
 - 03 | Biographie de Jean Leonetti**
 - 04 | Le soutien dans le cadre d'appel à projets**
- 

01 | Charte de la Fondation: missions et principes généraux

Créée sous l'égide de la Fondation de France, à l'initiative de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), la Fondation des usagers du système de santé réunit autour d'elle les acteurs associatifs, les professionnels de la santé, ayant pour objectif de promouvoir une expression nouvelle de la démocratie sanitaire et soutenir les projets innovants.

Dans cette perspective, les membres de la Fondation des Usagers du système de santé s'engagent à promouvoir :

- les **actions de prévention** de tous ordres menées par les associations d'usagers avec la participation des établissements hospitaliers, dans la perspective de la prise en charge globale du patient et la construction future du parcours de soins.
- les actions **d'accès aux soins des personnes précaires** ou plus généralement des populations fragiles comme par exemple, les handicapés, voire les actions tendant à préserver l'accès géographique, relevant de la démarche d'accessibilité à tous, conditionnant le respect du libre choix de l'établissement de santé.
- les **actions d'amélioration de la qualité**, afin de mieux appréhender la demande des patients, dans un esprit de partage des connaissances mutuelles, en veillant au respect du consentement libre et éclairé du patient.
- les **actions mises en place d'accès aux données personnelles**, tout en respectant la vie privée et la confidentialité de ces informations, au sein des établissements hospitaliers.
- les actions tendant à l'excellence médicale, tant par la formation que par la mise en œuvre de pratiques garantissant le **consentement libre et éclairé du patient**.

PRÉSIDENTE

Jean Leonetti

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif comprend les membres du collège fondateur de la FHP, du collège des associations d'usagers et du collège des personnalités qualifiées.

COLLÈGE FONDATEUR DE LA FHP

- Lamine Gharbi, Président de la FHP
- Ségolène Benhamou, Présidente de la FHP-MCO
- Gabriel Bossy, Président de la FHP-SSR
- Olivier Drevon, Président de l'UNCPHY
- Gilles Schutz, Président de la FHP-Dialyse
- Denis Franck, Président de l'UNHPC
- Jean-Daniel Simon, Président de la FHP-Bretagne
- Jean-Marc Coursier, Directeur des Relations Médicales et Patients chez Ramsay Générale de Santé

COLLÈGE DES ASSOCIATIONS D'USAGERS

- Christiane Basset, Vice-Présidente de l'Union nationale des associations familiales (UNAF et membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE)
- Philippe Bergerot, membre du Conseil d'administration de la Ligue contre le Cancer
- René Mazars, trésorier du Collectif interassociatif sur la santé (CISS)

COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- Claire Compagnon, Présidente de l'ONIAM
- Jean-Jacques Eledjam, Président de la Croix-Rouge française, professeur des universités-praticien hospitalier à l'Université Montpellier 1 (UFR de médecine) et au CHU de Montpellier, anesthésiste-réanimateur.
- Annie Podeur, conseiller-maître à la Cour des Comptes
- Jean Leonetti, Député Maire, médecin cardiologue

Comité Scientifique

La Fondation des usagers du système de santé comprend également un comité scientifique dont les objectifs visent à favoriser les réflexions à mener et soutenir le développement du débat dans le domaine d'actions de la fondation. Ses membres seront désignés ultérieurement.

03 | Biographie de Jean Leonetti



Jean Leonetti est un homme politique français né le 9 juillet 1948, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Médecin cardiologue de formation toujours en exercice, Jean Leonetti est maire de la ville d'Antibes depuis 1995 (4^e mandat). Il devient député de la 7^e circonscription des Alpes-Maritimes lors des élections législatives de 1997.

Longtemps vice-président du Parti radical, il démissionne de ce poste le 4 juillet 2012, n'étant plus en accord avec la ligne du parti qui revendique son autonomie vis-à-vis de l'UMP. Jean Leonetti est en effet partisan du maintien du PR dans l'UMP. Il reste membre du Parti radical.

Du printemps 2010 jusqu'en juin 2011, il préside la Fédération hospitalière de France (FHF).

Le 29 juin 2011, il est nommé ministre chargé des Affaires européennes, auprès du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes, dans le troisième gouvernement François Fillon.

Le 20 août 2012, il annonce qu'il soutient François Fillon lors du congrès pour la présidence de l'UMP. Le 3 février 2013, il est nommé vice-président de l'UMP (au titre des « mouvements ») et membre de la commission de révision des statuts du parti.

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Très impliqué dans les questions d'éthique, notamment médicales, Jean Leonetti a présidé la « Mission parlementaire sur l'accompagnement de la fin de vie » en 2004, qui a conduit à la rédaction d'un rapport Leonetti 1, le 30 juin 2004. Ce rapport contient entre autres les besoins des professionnels de santé et de la population concernant la fin de vie.

Ce premier rapport conduit à la « Loi relative aux droits des malades et à la fin de vie » n° 2005-370 du 22 avril 2005 dont il était le rapporteur au Parlement. Cette mission lui avait été confiée par le président Jacques Chirac et le gouvernement Raffarin à la suite de l'affaire Vincent Humbert de 2003.

Le 5 mars 2003, il est à l'origine d'une proposition, non discutée à l'époque, de reconnaître « l'œuvre positive de l'ensemble de nos citoyens qui ont vécu en Algérie pendant la période de présence française », cosignée par 107 autres députés.

En 2008, suite à l'affaire Chantal Sébire, Jean Leonetti rédige un deuxième rapport pour évaluer la loi du 22 avril 2005.

En 2014 avec le député PS Alain Clayes, Jean Leonetti a déposé une proposition de loi sur la fin de vie, adoptée par l'Assemblée Nationale le 27 janvier 2016.

PUBLICATIONS

- *Le Principe de modération*, éditions Michalon, 2003, (ISBN 2841861937).
- *Vivre ou laisser mourir : Respecter la vie, accepter la mort*, éditions Michalon, 2005, (ISBN 2841862577).
- *La République des valeurs : Une éthique du politique*, éditions Vuibert, 2006, (ISBN 2711772993).
- *C'est ainsi que les hommes meurent*, Plon, 2015

04 | Le soutien dans le cadre d'appel à projets

La Fondation des Usagers du Système de Santé soutiendra dans le cadre de son appel à projets toute initiative, tout projet relevant des missions auxquelles elle s'attache rappelée ci-dessus, émanant d'associations d'usagers, d'associations de bénévoles et d'établissements de santé, œuvrant en France.

Le soutien de la Fondation des Usagers du Système de Santé pourra s'exprimer :

- par un soutien financier, dans le cadre d'un projet à réaliser avec un suivi des actions entreprises.
- par un prix récompensant une réalisation exemplaire d'actions menées.

Ce soutien de la Fondation bénéficiera également d'une communication spécifique de la part de la Fondation des Usagers du Système de Santé.

CRITERES D'ÉGILIBILITÉ

Les projets ou les réalisations présentés doivent être mis en œuvre en France par des associations d'usagers agréées ou par des associations de bénévoles œuvrant dans les établissements de santé, ou par des structures de santé à but non lucratif.

Les projets ou les réalisations doivent apporter une réelle innovation, une réelle amélioration aux patients ou à leur entourage, ils doivent être pratiques, reproductibles, avoir fait l'objet d'une étude de faisabilité et d'une évaluation.

PROCÉDURES DE SÉLECTION DES CANDIDATS

Les dossiers reçus feront l'objet d'un accusé de réception. Tout dossier complet sera examiné.

Les dossiers seront analysés par le Comité de sélection avant présentation au Comité Exécutif de la Fondation des Usagers du Système de Santé.

Les décisions du Comité Exécutif de la Fondation des Usagers du Système de Santé seront communiquées à tous les candidats.

COMMUNICATION

La Fondation des Usagers du Système de Santé se réserve le droit de communiquer sur les projets ou les réalisations qu'elle soutient. Les associations ou les établissements de santé s'engagent, quant à elles, à mentionner le soutien de la Fondation des Usagers du Système de Santé.

CALENDRIER

- MAI/JUIN : Diffusion des appels à projets.
- DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : 17 juin 2016
- SEPTEMBRE : réunion du Comité de Sélection.
- OCTOBRE : vote du Comité Exécutif.
- NOVEMBRE : remise des prix et des subventions.